

Catalogue d'Interconnexion 2026/2027

(Version : 29 avril 2026)

Moov Mauritel | Business Unit WAC (BU WAC)

Une entité stratégique de Mauritel SA, dédiée à l'exploitation d'une passerelle internationale de communication électronique.

BU WAC assure la gestion de la branche mauritanienne du câble sous-marin West Africa Cable (WAC) ainsi que du point d'atterrissage situé à la station terminale de Nouadhibou.

Adresse : ZRC ILOT D004, Tevragh Zeina Nouakchott-Mauritanie



Table des Matières :

1. Introduction

2. Présentation des Services et Détails Techniques

2.1. Transport de Capacité Dédiée Point à Point

2.2. Transit IP

3. Service de Colocalisation (optionnel)

4. Processus d'Activation, Modalités de Paiement et Engagements :

4.1 Processus d'Activation

4.2 Modalités de Paiement

4.3 Engagements et Résiliation

5. Contact & Souscription.

1. Introduction :

Vu la loi n° 2013-025 du 15 juillet 2013 relative aux Communications Électroniques ;

Vu la loi n° 2001-18 du 25 janvier 2001 portant sur l'autorité de régulation multisectorielle ;

Vu le décret n° 2024-038 du 28 février 2024 modifiant certaines dispositions du décret n° 2014-065 relatif au régime des activités de communications électroniques et aux modalités d'octroi des licences et autorisations ;

Vu l'arrêté n° 1693 du 25 novembre 2015 fixant les contreparties financières dues au titre de l'autorisation générale ;

Vu le dossier de la déclaration préalable pour l'obtention d'une autorisation générale transmis à l'autorité de régulation le 19/07/2022 par Mauritel SA, attesté par accusé de réception ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil National de Régulation n° 13/2024 du 19/12/2024 ;

Vu l'arrêté/décision n° 221/2024/ARE/CNR/DTTP du 23 décembre 2024 portant attribution d'une autorisation générale à Mauritel SA pour exercer les activités suivantes :

- Établissement et exploitation des capacités internationales en transit IP via le câble sous-marin à fibre optique West Africa Cable (WAC) à Nouadhibou, destiné aux opérateurs mauritaniens vers les points de présence (POP) des opérateurs européens ;

- Commercialisation de capacité ou de transit IP via le câble WAC à des opérateurs/clients tiers hors du territoire mauritanien ;
- Établissement et exploitation d'infrastructures passives de réseaux de communications électroniques ;
- Location de capacités et de services de liaisons louées entre la station d'atterrissage et les opérateurs mauritaniens ;
- Location d'espace sur l'emprise des bâtiments et infrastructures ;
- Services de maintenance et de gestion associés.

Vu la non objection de l'Autorité de Régulation après transmission du catalogue des services amendé, ce document définit les conditions d'accès et les tarifs des services commercialisés via le câble sous-marin à fibre optique WAC à Nouadhibou pour l'année 2026-2027. Ces services sont destinés aux acteurs mauritaniens autorisés par l'ARE ainsi qu'aux clients internationaux.

Par "acteurs mauritaniens", on entend les opérateurs de télécommunications, les Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) et toute institution dûment autorisée par l'ARE.

2. Présentation des Services et Détails Techniques :

Nous proposons des solutions de connectivité internationale via le câble sous-marin West Africa, reliant Nouadhibou (Mauritanie) à 4 de nos data centers en Europe, situés respectivement à Marseille, Lisbonne, Séville et Madrid.

Nos offres sont conçues pour répondre aux besoins des clients recherchant une connectivité performante et évolutive. Toutes nos offres sont disponibles avec une interface Ethernet aux débits de nx10G et nx100G.

Nous proposons deux services principaux :

- Transport de capacité dédiée point à point
- Transit IP

Chacune de nos offres est disponible en deux options (Terminaison Nouadhibou et Terminaison Nouakchott)

- **i.** Terminaison Nouadhibou : Terminaison à notre station terminale de Nouadhibou ; Dans ce cas le client prend en charge la connexion entre Nouadhibou et son point de présence à Nouakchott ou ailleurs.
- **ii.** Terminaison à Nouakchott : Terminaison au point désigné par le client à Nouakchott ; Nous assurons la transmission entre notre station terminale de Nouadhibou et le point d'interconnexion défini par le client à Nouakchott. (Cette option est soumise à étude et dépend de la disponibilité des infrastructures est son prix est sur devis.).

2.1. Offre Transport de Capacité Dédinée Point à Point (Interface Ethernet) :

2.1.1 Description :

- Acheminement d'une capacité dédiée sous forme de liaison point-à-point via le câble sous-marin WAC reliant le Centre WAC de Nouadhibou à l'une de nos destinations en Europe.
- Livraison possible vers l'un des points de terminaison suivants :

- Interxion Marseille
- Equinix Lisbonne
- Equinix Séville
- Equinix Madrid

• Ce service est destiné aux opérateurs et entreprises souhaitant un transport brut, sans service IP intégré, afin de gérer eux-mêmes leurs solutions de routage (MPLS, Peering, Transit, Cloud, etc.).

• Le cross-connect n'est pas inclus et reste à la charge du client.

2.1.2 Spécifications Techniques :

- Interfaçage : Ethernet
- Type de port : 10GBASE-LR / 100GBASE-LR4
- Protocoles supportés : MPLS, BGP
- Monitoring : Supervision 24/7
- Disponibilité : 99,5 % avec SLA

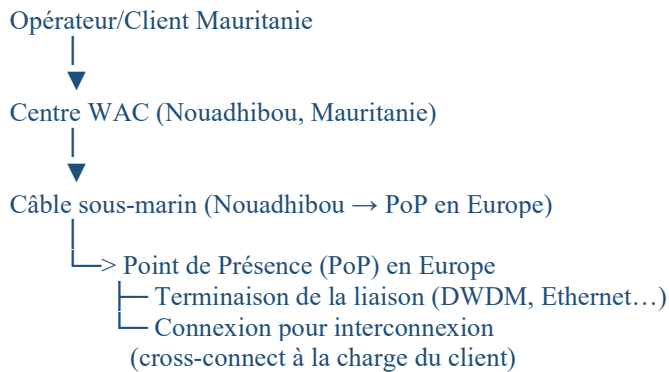
2.1.3 Tarification :

- Basée sur la capacité transportée (en Gbps)
- Abonnement mensuel et frais d'accès par débit et par terminaison :

Transport de Capacité Dédiée Point à Point (Interface Ethernet) :	Frais d'accès (MRU HT) :		
	Débit	Terminaison Nouakchott *	Terminaison Nouadhibou
	10 Ge	*	1 491 653
	100 Ge		6 687 000
	Prix mensuel capacité (MRU HT) :		
Débit	Terminaison Nouakchott	Terminaison Nouadhibou	
10 Ge	*	1 741 000	
100 Ge		7 523 000	

(*) Voir page3 : ii. Terminaison à Nouakchott

2.1.4 Schéma du Service :



2.2. Offre Transit IP (Interface Ethernet) :

2.2.1 Description :

- Fourniture de bande passante Internet (BPI) via nos fournisseurs en Europe, acheminée par le câble sous-marin WAC entre le Centre de Nouadhibou et l'un de nos PoP en Europe.
- Ce service inclut le cross-connect, offrant une solution Internet clé en main, sans que le client ait à gérer le transit IP lui-même.

2.2.2 Avantages :

- Accès à Internet via une infrastructure robuste
- Solution complète avec cross-connect inclus
- Qualité de service garantie avec support 24/7

2.2.3 Spécifications Techniques :

- Interfaçage : Ethernet
- Type de port : 10GBASE-LR / 100GBASE-LR4
- Protocoles supportés : MPLS, BGP
- Monitoring : Supervision 24/7
- Disponibilité : 99,5 % avec SLA
- Sécurité : Protection DDoS et sécurisation du trafic

2.2.4 Tarification :

- Mode de tarification basé sur la capacité (en Gbps) + coût du Transit IP
- Abonnement mensuel et frais d'accès par débit :

Transit IP (Interface Ethernet) :	Frais d'accès (MRU HT) :		
	Débit	Terminaison Nouakchott *	Terminaison Nouadhibou
	10 Ge	*	1 450 000
	100 Ge		6 687 000
Prix mensuel capacité (MRU HT) :			
Débit	Terminaison Nouakchott	Terminaison Nouadhibou	
10 Ge	*	1 741 000 + prix transit**	
100 Ge		7 523 000 + prix transit**	

(*) Voir page3 : ii. Terminaison à Nouakchott,

(**) transit ip sur devis fonction des offres des fournisseur ip

2.2.5 Schéma du Service Transit IP :



3. Service de Colocalisation (optionnel) :

Ce service est optionnel, sur devis et strictement en fonction des disponibilités au centre WAC de Nouadhibou :

- Énergie.
- Location de surface à l'intérieur du bâtiment WAC et sur le terrain du centre WAC.

4. Processus d'Activation, Modalités de Paiement et Engagements :

4.1 Processus d'Activation :

Ce processus englobe toutes les demandes liées à l'activation, la désactivation, l'extension des capacités et la restauration en cas de défaillance majeure.

Étapes :

1. Demande de service :

- Le client contacte le service commercial et précise ses besoins (capacité, point de terminaison, durée du contrat).

2. Validation technique :

- Étude de faisabilité et vérification de la disponibilité de la capacité et des options de livraison.

3. Signature du contrat :

- Confirmation des termes financiers et des responsabilités, accompagnée du paiement initial.

4. Provisioning et Activation :

- Configuration et tests de la liaison Ethernet, suivis d'une validation technique avec le client.

5. Mise en service :

- Démarrage effectif du service et remise d'un rapport de mise en service.

4.2 Modalités de Paiement :

1- Paiement initial : Frais de mise en service (one-time setup fee).

2- Facturation :

- Facturation trimestrielle.

- Paiement par virement bancaire.

3- Retard de Paiement :

En cas de retard, une pénalité de 0,1 % par jour du montant total de la facture sera appliquée, sans excéder 10 % du montant total de la facture.

4.3 Engagements et Résiliation :

- Durée minimale d'engagement : 12 mois.
- Réduction sur la durée d'engagement comme suit :

Durée d'engagement et Taux de réduction sur la redevance mensuelle

Durée d'engagement	Réduction sur la redevance mensuelle
24 mois	-5%
36 mois	-10%
60 mois	-15%

- Possibilité d'upgrade : Augmentation de capacité en cours de contrat.
- Résiliation anticipée : **En cas de résiliation par le Client avant l'échéance de la période d'engagement, celui-ci restera redevable de l'intégralité du solde restant dû, correspondant au montant total engagé jusqu'à la fin du contrat.**

5. Contact & Souscription :

Pour toute demande d'information ou de devis :

- Email : [Contact.bu_wac@moov-mauritel.mr],
- LinkedIn: Moov Mauritel Business Unit WAC

Vue géographique du câble WAC

